

**DELIBERATION N° 2023.06.25**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 26 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juin, s'est réuni à la salle La Chiconnière en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19  
Présents : 12  
Votants : 18

**Étaient présents :**

Ludovic PROISY, Maire ;  
Judith TERNIER, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Adjoint ;  
Charline DECARNIN, Yves MARTIN, Marie-Claire NAESSENS, Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Éric TIRLEMONT, Théo VANENGELANDT, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents ayant donné procuration :**

Fabrice VAN BELLE, ayant donné procuration à Ludovic PROISY  
Denise DUCROUX, ayant donné procuration à Marie-Claire NAESSENS  
Jorge DOS SANTOS, ayant donné procuration à Judith TERNIER  
Olivier MORVAN, ayant donné procuration à Guillaume LIETARD  
Fabienne MEPLON, ayant donné procuration à Isabelle CANDELIER  
Maurice VANDEWALLE, ayant donné procuration à Charline DECARNIN

**Était absente excusée :**

Sylvaine DELVOYE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023.06.25**

**VACATAIRES**

Monsieur informe les membres du conseil que lors de la semaine bleue 2023 la commission des aînés proposera un certain nombre d'activités et/ou d'animations au titre desquelles une matinée « yoga sur chaise », animée par un intervenant professionnel.

Considérant qu'il s'agit d'une activité qui consiste en une tâche spécifique, ponctuelle, sur demande expresse,

Monsieur le Maire propose :

- De faire face au besoin par l'emploi d'un vacataire
- De rémunérer la personne recrutée vacataire, à l'acte, après service fait, forfaitairement à 75 euros pour la matinée
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire :

- A faire face au besoin par l'emploi d'un vacataire
- A rémunérer la personne recrutée vacataire, à l'acte, après service fait, forfaitairement à 75 euros pour la matinée
- A inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**AUTORISE la création de cet emploi vacataire à l'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.  
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 30 juin 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,



Charline DECARNIN